

Millésime : 2020 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DEPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020\_12\_2\_16**

Intitulé : **BUDGET PRINCIPAL - REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

*Finances - Finances - Finances*

\*

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 décembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 38      Représentés : 4

**Présents :**

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE

**Absents :**

Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF

**Absents représentés :**

Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Yvette DUBOC donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE

Monsieur Alain LOPEZ est nommé secrétaire de séance.

\*

*Madame Francoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Le centre aquatique intercommunal E'Caux Bulles a ouvert en octobre 2009. Après quelques mois de fonctionnement, des désordres affectant le site ont été constatés.

C'est pourquoi, le 28 septembre 2012, la Communauté de Communes a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif (TA) de Rouen pour solliciter la prescription d'une expertise du centre aquatique en vue de constater les désordres affectant le site et d'en rechercher les causes.

Suite aux conclusions de l'expert désigné par le TA de Rouen estimant le coût des désordres à 1 295 939,71 € HT (y compris les frais de maîtrise d'œuvre), la Communauté de Communes a déposé une requête en référé provision auprès du TA de Rouen le 27 avril 2016.

Dans le cadre de ce référé provision, les entreprises ont été condamnées à verser un montant total de 1 138 170,31 €, afin que la Communauté de Communes puisse réaliser les travaux jugés urgents par l'expert. La Communauté de Communes a perçu ce montant en décembre 2017.

Dans l'attente de la réalisation effective de ces travaux urgents, après consultation d'un maître d'œuvre chargé notamment de rédiger les marchés de travaux, la Communauté de Communes a constitué une provision de 1 138 171 euros par délibération du 5 avril 2018.

Les travaux de réhabilitation du centre aquatique ont débuté en septembre 2019 et ont été réceptionnés cet été. C'est pourquoi, afin de financer ces travaux, il est proposé de procéder à la reprise de ces provisions.

Millésime : 2020 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

De plus, par délibération du 30 mars 2017, le Conseil Communautaire a décidé de constituer une provision de 193 700 euros correspondant à la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre liées à ces travaux de remise en état du centre aquatique.

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction budgétaire et comptable M14, et notamment l'annexe 5 du tome 2,  
considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 03/12/2020

A reçu un avis favorable en Bureau du 08/12/2020

Article unique – De procéder à la reprise des provisions d'un montant de 1 331 871 euros au chapitre 78 « Reprise sur amortissements et provisions ».

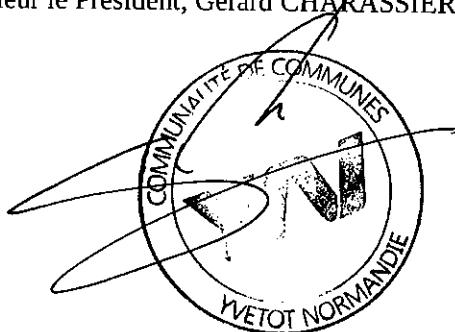
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 076-247600620-20201217-DEL2020\_12\_2\_16-DE